

# Modalités d'inscriptions Accueils de Loisirs

## INSCRIPTIONS :

Elles peuvent se faire par mail : [trelaze.alsh.inscription@leolagrange.org](mailto:trelaze.alsh.inscription@leolagrange.org) ou auprès du service inscriptions, les mercredis et vendredis de 14h à 17h au centre social et d'animation Ginette Leroux - 54 Avenue de la République - Trélazé

Une demande d'inscription est validée par son règlement sous 48h sans quoi la réservation sera annulée.

*Les calendriers d'inscriptions sont téléchargeables sur le site internet de la ville de Trélazé, il est possible de les déposer, avec le règlement, dans les boîtes aux lettres des centres sociaux : Jean Gueguen – 1 rue Pasteur et Ginette Leroux – 54 av. de la République.*

*([www.trelaze.fr/ville\\_accueillante/enfance-jeunesse](http://www.trelaze.fr/ville_accueillante/enfance-jeunesse))*

## PREMIERE INSCRIPTION

Pièces à fournir :

- Carnet de santé de l'enfant
- Justificatif de domicile (quittance EDF, loyer...)
- Attestation CAF (- de 3 mois) ou MSA (n° sécurité sociale)
- Relevé d'Identité Bancaire

## PERIODES D'INSCRIPTIONS

**Pour les mercredis :**

Inscriptions jusqu'au **vendredi soir 18h précédent chaque mercredi**

Annulation possible par mail le mercredi précédent.

**Pour les vacances scolaires :**

Clôture des inscriptions : **3 semaines** avant le début de chaque vacance

Annulation possible par mail une semaine à l'avance **jour pour jour**.

**Absence** : toute absence pour maladie déclenche un avoir uniquement sur présentation d'un justificatif médical sous 48H

## NAVETTES

Une navette est mise en place pour faciliter le déplacement des enfants du quartier Grand Bellevue vers l'accueil de loisirs Jean Gueguen. **Réservation gratuite et obligatoire.**

## ACCUEIL PERICENTRE ALSH

Un accueil est organisé tous les matins et tous les soirs. Ce service payant est facturé en fin de mois. Toute réclamation liée à la facturation doit se faire le **mois suivant la réception de la facture.**

## REGLEMENT ET TARIFS

Le règlement pour l'accueil de loisirs est effectué à l'inscription (chèques, espèces, ANCV ou CESU)

Une facture mensuelle est envoyée par mail.

**Les tarifs sont revus à chaque rentrée scolaire.**

## CONSULTATION DES QF

L'association Léo Lagrange Ouest est autorisée à utiliser le portail caf « Consultation des Données Allocataires par le Partenaire » pour connaître votre quotient familial.

*Le QF est mis à jour une fois par an en début d'année scolaire (septembre)*

*Tout changement de QF prend effet le 1<sup>er</sup> du mois suivant la transmission du document.*



Coordonnées :

Service inscriptions : 02.41.41.27.40 [trelaze.alsh.inscription@leolagrange.org](mailto:trelaze.alsh.inscription@leolagrange.org)

Service facturation : 06.37.58.12.09 [trelaze.alsh.facturation@leolagrange.org](mailto:trelaze.alsh.facturation@leolagrange.org)